



LA NEUVILLE-ROY

BULLETIN MUNICIPAL

JANVIER 2009

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Lundi 26 janvier 2009 à 20h30

Le lundi 26 janvier 2009, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur LAFFERRERE, Maire

Présents : Mrs, Mmes LAFFERRERE, MICHEL, VASSEUR, LEAL, LEFEBVRE, LEGROS, LESUEUR, LABBE, VALAT, KRAL, VAN VOOREN, MARCEAU, GREVIN, BELLOY

Absents : Mme SIX - excusée

Secrétaire : Monsieur Jean-François VALAT

1/ Désignation d'un secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal en souhaitant la bienvenue à tous les membres. Il adresse tout son soutien et celui des membres aux sinistrés du Sud Ouest. Il rappelle que cela peut survenir sur le territoire de la commune et qu'il compte sur la solidarité de tous les élus et de la population dans ces moments-là.

Il propose que les points 7 et 8 de l'ordre du jour soit traités à huis clos comme le lui autorise l'article L2121-8 du code général des collectivités territoriales. Par douze voix Pour et deux absentions, le huis clos sera demandé pour les points 7 et 8 de cette séance.

2/ Approbation du dernier procès verbal.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres.

3/ Participation MOAT - Accord de subvention mutuelle

Monsieur le Maire rappelle que la commune de La Neuville-Roy adhère à la mutuelle de l'Oise des Agents territoriaux pour ses agents et a délibéré pour une prise en charge de 25% de la cotisation à cette mutuelle pour la part maladie. Depuis le 1^{er} janvier 2009, les agents sont soumis à une cotisation prévoyance. Les membres du conseil sont invités à délibérer pour la prise en charge de 25%

de coût estimé. Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décident d'attribuer à la mutuelle de l'Oise des Agents Territoriaux, 4 rue Gui Patin à Beauvais, à compter du 1^{er} janvier 2009, une subvention pour l'année 2009 dont le montant sera inscrit chaque année à l'article 6574 du budget de la collectivité. Cette subvention représente 25% des cotisations prévoyance versées par les adhérents. Elle vient en complément de la précédente délibération d'attribution de subvention pour la mutuelle santé-part maladie.

4/ Vacation funéraire

Monsieur le Maire rappelle que la commune de La Neuville-Roy a instauré une vacation funéraire pour toutes les opérations funéraires donnant lieu à surveillance (transport de corps, inhumation, exhumation, etc...). Le montant actuel est de 16 euros par vacation, cette somme est versée au personnel chargé de cette surveillance (police municipale, garde champêtre...) Actuellement, les vacations sont assurées par Monsieur le Maire, les chèques de 16 euros sont versés au C.C.A.S. de la commune.

La Loi du 19 décembre 2008 n°2008-1350 encadre le tarif de cette vacation entre 20 et 25 euros.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décident de fixer le taux unitaire de vacation à 20 euros à compter du 1^{er} janvier 2009. Monsieur le Maire est chargé de diffuser cette décision auprès des entreprises funéraires.

5/ Demande de subvention pour étude du R.P.C.

Monsieur le Maire rappelle qu'en décembre dernier, une demande de subvention auprès du F.R.A.P.P. a été faite pour un montant de 22 576.90 euros. A ce jour l'attribution de la subvention n'est que de 7 700 euros. Un nouveau plan de financement est à refaire et des recherches de subvention complémentaire ont été entreprises pour compenser ce manque. La participation

de la commune ne peut être inférieure à 30% dans les dossiers.

Les membres du conseil municipal de La Neuville-Roy, à l'unanimité, sollicitent auprès de Monsieur Philippe Marini, Sénateur de l'Oise, une subvention au titre de l'Etat d'un montant de 15 000 euros afin de participer au financement de l'étude de faisabilité d'un Regroupement Pédagogique Concentré sur la commune de La Neuville-Roy afin d'accueillir les enfants de Montiers, Wacquemoulin, Pronleroy et La Neuville-Roy.

6/ D.G.E Sécurisation du square d'Otelet

Monsieur le Maire informe que l'aménagement du square d'Otelet doit être repensé afin de sécuriser les lieux, d'augmenter les places de stationnement pour le cabinet dentaire, d'implanter un stationnement pour personnes en mobilité réduite et d'éclaircir les arbres et végétations environnantes. Il propose de présenter au titre de la Dotation Globale d'Equipement ce dossier qui devra être inscrit au budget 2009. Monsieur Belloy propose que soit revue la signalétique verticale et horizontale du croisement square d'Otelet - rue de la Gayolle. Monsieur Lefebvre souhaite que soit aussi envisagé un ralentissement des voitures descendant la rue de la Gayolle et arrivant à ce croisement.

Les membres du conseil municipal de La Neuville-Roy, à l'unanimité, sollicitent l'Etat dans le cadre de la Dotation Globale d'Equipement pour la sécurisation du square d'Otelet selon le plan de financement suivant :

Montant total des travaux (H.T) :

23 755.00 €

Subvention de l'Etat D.G.E) (50%) :

11 877.50 €

Commune de La Neuville-Roy

- Travaux 11 877.50 €

- Avance T.V.A. 4 655.98 €

Monsieur le Maire rappelle que les points 7 et 8 seront traités à huis clos. Il demande aux personnes dans le public de bien vouloir sortir de la salle.

7/ Achat de terrains rue de la Gayolle

Monsieur le Maire informe les membres que les travaux de La Gayolle commencent le lundi 2 février 2009. Par huit voix Pour, trois Abstentions, deux Contre et un Blanc, les membres du conseil municipal, à bulletin secret, décident d'acquérir les parcelles nécessaires pour la réalisation du trottoir rue de la Gayolle pour un montant de 2268 euros et autorisent Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ces acquisitions.

8/ Centre de Loisirs Sans Hébergement 2009

La commune confie l'organisation du centre de loisirs sans hébergement en juillet à une association. L'an passé, une inspection menée par la direction départementale de la Jeunesse et des sports a révélé un dysfonctionnement dans l'association à qui la commune avait confié la réalisation.

Les membres du conseil municipal de La Neuville-Roy à l'unanimité décident :

- De confier à la Fédération Départementale Familles Rurales de l'Oise, l'organisation d'un centre de Loisirs sans Hébergement du lundi 6 Juillet 2009 au vendredi 31 juillet 2009,
- de mettre à disposition de cette association les locaux situés salle des associations pendant cette période, le stade municipal et la salle des fêtes ponctuellement,
- d'attribuer une subvention de fonctionnement à raison de 9 euros par jour et par enfant pour un montant maximum de 5 500.00 euros. Cette somme sera versée comme l'an passé 40% du prévisionnel soit 2 200.00 euros début juillet 2009 et le solde sur présentation d'un décompte de l'effectif présent, d'un compte d'exploitation détaillé et de copie des factures après vérification des pièces.

9/Informations diverses

Monsieur le Maire informe :

- Une nouvelle association est en train de se créer, affiliée à la Fédération Départementale Familles Rurales.
- Les travaux de la rue de la Gayolle devraient commencer le lundi 2 février 2009
- Une réunion avec le bureau d'étude « Egis » (étude R.P.C) se tiendra le 3 février à 17h00 en mairie Les conseillers sont invités à être présents.
- Le syndicat du Moulin s'est réuni dernièrement et a accueilli comme Vice

Président, le maire de Montiers. Il précise qu'aux vœux du Conseil Général, le maire a rencontré monsieur Vantomme et que les subventions pour l'assainissement sont toujours promises, attendues mais pas encore notifiées.

- Un logement rue Guillotin s'est libéré et est disponible à la location pour une personne ou un couple sans enfants. Les candidats peuvent s'adresser auprès de Monsieur le Maire.
- La société Croisille va commencer les travaux de changements des conduites en plomb et compteurs d'eau dans les prochains jours pour les habitations programmées pour 2009.
- L'affaissement constaté rue Neuve, rue classée comme voie départementale, a été constaté par l'Unité Territoriale Départementale de Saint Just en Chaussée. Un constat a été fait, les suites de ce dossier sont dans les mains du département. Pour le moment, la rue reste interdite à la circulation par mesure de précaution.
- Des détériorations de chaussée ont été constatées par cette même unité territoriale sur la D 152, au croisement de la rue des Belles, rue de Paris.
- La commission finances et travaux se réunira le lundi 2 février 2009 à 20h30. Tous les conseillers sont invités à y participer.
- Le mercredi 4 février 2009 se tiendra à 9h00 la réunion de chantier de la rue de la Gayolle.
- Le syndicat de l'électricité de l'est de l'Oise tiendra son assemblée générale le mercredi 18 février 2009 à 18h30 à la salle des fêtes.
- Une réunion d'information avec les commerçants de la commune s'est tenue dernièrement avec la présence de deux représentants de la chambre de commerce. Des aides financières pourraient être attribuées à certains des commerces pour une revitalisation et animation.

Monsieur le Maire propose un tour de table :

- Monsieur MICHEL rend compte que des arbres « creux » sont tombés place des Fêtes suite au dernier coup de vent. Il faudra envisager dans le budget 2009, l'abattage d'autres arbres « malades » avant tout accident et la plantation de nouvelles essences. Un travail sur le talus, pour le renforcer, est à prévoir.
- Monsieur LEFEBVRE fait part de la sortie du bulletin annuel 2009

actuellement en distribution dans la commune. L'annuaire pratique est en cours de mise à jour. Aidé de Monsieur Lesueur, ils recontactent toutes les personnes pour revoir les numéros de téléphone et horaires d'ouvertures.

- Monsieur LABBE tient à faire constater que de nombreux trottoirs ont souffert avec le dégel, notamment devant la pharmacie. Des travaux de réfection aux beaux jours sont à prévoir et à inscrire au budget..
- Madame KRAL demande si on connaît la date de réouverture de la Recyclerie depuis qu'elle a été reprise par la Communauté de Communes. Monsieur Van Vooren lui répond en indiquant la date du 31 janvier 2009, comme date de réouverture.
- M. VAN VOOREN demande s'il est possible d'envisager de mettre en place la participation pour Voiries et Réseaux. Monsieur le Maire lui répond que cette taxe est à double tranchant. Il faut réfléchir assidûment aux conséquences de cette participation aussi bien pour la commune que pour les particuliers. Il va se renseigner auprès de communes l'ayant instaurée.
- Monsieur BELLOY demande où en est le projet d'implantation de l'émetteur Orange. Monsieur le Maire répond qu'un problème technique demeure et que la société doit une nouvelle fois intervenir. Cependant, il assure que pour début février, le relais téléphone fonctionnera.
- Monsieur BELLOY, au sujet du bulletin annuel regrette la présentation de la page Etat Civil. Il souhaiterait que les dates des événements soient le repère de lecture. Enfin il précise que dans le calendrier, situé en dernière page, des erreurs de dates sont grossières (date de la Pentecôte par exemple).

Monsieur le Maire n'ayant plus d'informations et les conseillers plus de questions, la séance est levée à 22h30.



Jeu concours site internet

Cette attestation est attribuée à Mrs :

HERVE YVES

FAUQUET PASCAL

LAPLUME GERARD

GUYARD DIDIER

Nous remercions tous les participants pour leur participation à ce concours